



**PEP 71 19 place des Tulipiers
71000 Mâcon**

Mâcon, le 23 juin 2005

Messieurs les députés de Saône et Loire
Messieurs les sénateurs de Saône et Loire
Monsieur le Président du Conseil Général de Saône et Loire

Messieurs,

J'ai l'honneur d'appeler votre bienveillante attention sur les difficultés graves qui résultent pour notre mouvement, de la diminution importante de la subvention annuelle accordée à notre fédération par le ministre de l'éducation nationale et de la recherche.

Lors de notre assemblée générale du 18 juin dernier, nos représentants unanimes ont décidé de remettre à monsieur Gilles de Robien le texte de l'adresse ci-joint, soulignant les conséquences des restrictions envisagées sur l'activité de notre association et par là même sur la qualité de la mission de service public dont nous sommes chargés.

Vous connaissez bien les actions de solidarité que nous conduisons, les établissements et les services sociaux et médicosociaux que nous gérons dans le département avec la confiance des services de l'Etat comme du Conseil Général.

Depuis 2001, nous avons pu ainsi développer considérablement nos activités dans un département jusqu'alors insuffisamment équipé et créer plus de 50 postes en « équivalent temps plein », employant environ 65 personnes. De nouveaux projets sont actuellement en cours d'élaboration avec nos tutelles dont certains très avancés : SAMSAH (pour le suivi et l'insertion d'adultes fragilisés) sur l'aire chalonnaise, CAMSP (prévention et soins pour les enfants en difficulté et leurs familles de 0 à 6 ans) dans le bassin minier, SAEF (aide à domicile pour les enfants et leurs familles en difficulté sociale) en charolais, SESSAD (service de soins et de suivi éducatif pour écoliers et collégiens handicapés) avec projet éducatif spécifique pour la Bresse et Louhans. Ils répondront en termes d'aide éducative et de soins à des besoins bien réels et se traduiront également par la création de nouveaux emplois.

Pour bâtir ces projets, pour les développer avec nos partenaires, il est indispensable que les professionnels, détachés par le ministère de l'éducation nationale auprès de notre fédération qui les répartit dans chaque siège départemental, ne voient pas leur existence remise en cause par suite d'une nouvelle diminution annoncée de la subvention. Si nous ne disposions plus des postes qui nous sont encore dévolus (1 poste de détaché et un poste départemental mis à disposition par l'inspecteur d'académie) alors qu'un premier poste de détaché nous a déjà été retiré en 2003, il nous serait impossible de faire face à nos obligations d'employeur et à nos responsabilités de service public.

Aussi, Messieurs, nous vous sollicitons pour que vous appuyez auprès de monsieur le ministre de l'éducation nationale notre demande instante de maintenir les 146 emplois initialement inscrits dans la convention ministérielle pour être mis à la disposition de notre mouvement, œuvre complémentaire de l'enseignement public.

Vous remerciant vivement de l'intérêt que vous aurez bien voulu accorder à l'urgence de notre demande, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération.

Le Président des PEP 71

Jean Michel CHARLES